



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

FUTURES MAMANS

Le Département
VOUS
AVANT
TOUT!
accompagne
pendant votre grossesse

Les sages-femmes du service
de protection maternelle et
infantile sont à votre écoute.

www.departement06.fr

 #AlpesMaritimes   DEPARTEMENT06

DES ACTIONS RÉALISÉES POUR

VOUS
AVANT
TOUT!

PAR LE DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Futurs parents, préparez-vous à la venue de votre bébé.

Le Département des Alpes-Maritimes met à votre disposition une équipe du service de **Protection Maternelle et Infantile (PMI)** qui, conformément à l'article L.2112-2 du Code de la santé publique, vient d'être informée de votre grossesse.

Ce moment privilégié est pour vous l'occasion "d'échanger" autour de cet événement important de votre vie.

Les sages-femmes de PMI proposent pour les futurs parents qui le souhaitent, **un soutien pour accompagner la grossesse et la parentalité**. Vous pouvez les rencontrer dans les centres de PMI du Département où elles assurent :

- Des consultations prénatales,
- Des entretiens prénataux précoces,
- Des préparations à la naissance dans les centres ou en piscine,
- Des animations avec l'équipe du centre,
- Des consultations postnatales. Elles peuvent : suivre votre grossesse en lien avec votre médecin et la maternité que vous avez choisie et proposer un suivi complémentaire à votre domicile.



Protection des données personnelles

Le Département des Alpes-Maritimes est le responsable de traitement. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (Base légale du traitement, article 6-1 e du RGPD). Les données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, qu'en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités. Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales. Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département des Alpes-Maritimes - B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3 ou par courriel à donnees_personnelles@departement06.fr - Centre Administratif des Alpes-Maritimes - BP 3007 - 06201 Nice cedex 3. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager a le droit de s'opposer au profilage, demander la limitation du traitement, d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr).

Pour contacter le Département ou solliciter une aide, accédez à nos services en un clic sur :

mesdemarches06.fr

